

il faut tenter de ne pas agir seul. En effet, il est plus difficile d'être sévère lorsque les critiques sont isolées. Enfin, il faut rechercher une certaine influence. Un moyen serait d'accentuer les échanges d'académiques et d'étudiants avec l'Asie.

Il faut endiguer la tentation de saupoudrer nos initiatives et de continuer à être partout avec des actions minimales. Le Canada doit professionnaliser sa coopération. Il doit faire des choix stratégiques selon des critères bien définis comme identifier un nombre d'endroits où intervenir. Si le problème est la vente d'armes en Asie du Sud, il faut se concentrer sur les questions de paix. Un exemple de la professionnalisation de l'aide se retrouve en Suède et en Norvège. Un effet majeur serait de créer une masse critique d'interventions et ainsi récolter une influence plus grande.

La création éventuelle d'un mécanisme de protection des droits humains par l'ONU doit être soutenue par le Canada. En effet, l'absence d'un système de promotion des droits de la personne en Asie est une lacune à combler. Les commissions nationales en formation en Asie ont besoin d'appuis dont ceux du Canada. Il y a aussi une dynamique entre les réseaux nationaux et le désir de se réunir sur la scène régionale à inciter. Les ONG canadiennes devraient appuyer ces institutions régionales pour la défense des droits de la personne.

Une variable déjà mentionnée rapidement peut jouer un rôle important et préalable à toute discussion, soit la culture. La promotion des droits de l'homme passe entre autre par les échanges culturels. Il est des intérêts à tous de faire connaître la culture du Canada et de faire connaître l'Asie aux Canadiens. Cette connaissance mutuelle entraînerait une confiance bénéfique dans les négociations sur les droits humains.

Enfin, le problème des annexions a été soulevé. L'exemple du Timor démontre l'action actuelle du Canada. Le travail avec les ONG locales et l'Église catholique doit être poursuivi et le dialogue entre Timorais soutenu d'avantage. Plusieurs ONG du Canada travaillent déjà sur cette questions. Malgré tout, les cas du Tibet et du Timor nécessitent une action plus énergique de la part du Canada.

Recommandations

Les propositions suivantes des participants répondent aux questions de départ. En voici le résumé :

- a) Le Canada a effectivement un rôle à jouer dans la défense des droits de la personne à l'étranger. Cependant, si le Canada doit intervenir et faire évoluer le débat, il doit aussi se trouver un rôle spécifique, se distinguer sur la scène internationale. En somme, il a besoin de faire des choix stratégiques.
- b) Il ne devrait pas y avoir de distinctions entre les différents droits (individuels, démocratiques et associatifs). Ceux-ci sont universels, interdépendants et indissociables.
- c) La société civile devrait être soutenue avec vigueur. En effet, elle est souvent en faveur d'une plus grande protection des droits de la personne que les élites. Ensuite, concernant le commerce,